



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens**  
**Jeudi 18 février 2016, à 20h00**  
**Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz**, Présidente du Conseil communal.

Appel : 58 présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. Géraldine Binggeli, Christine Bolatdemirci, Francine Bruni, Luigi Carluccio, Corrado Giampiero, Maria Gordillo, Hans-Peter Guilbert, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Mehdi Sébastien Lagger, Vincent Maeder, Luca Rizzo, Jean Rochat, Cédric Weissert.

Arrive plus tard : M. Jean Cavalli

Absent : David Cananiello

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 décembre 2015
3. Désignation d'un membre au sein de la Commission de naturalisation
4. **Préavis n° 2016/01** – Nouvelle construction scolaire – Collège « *Croset Parc* » - Demande de crédit d'étude
5. **Préavis n° 2016/02** – Révision du Plan directeur communal – Demande de crédit
6. **Préavis n° 2016/03** – Remplacement du véhicule de marque Unimog U900 – Demande de crédit
7. **Rapport-Préavis n° 2016/04** – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Michele Mossi « *Pour une ville solidaire et durable* »
8. Divers
9. Communications municipales

**Mme la Présidente** salue la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Secrétaire suppléant, le Technicien et le public, puis introduit la séance du présent Conseil :

*« Bien que l'année 2016 ait déjà largement commencé, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux pour ces prochains mois, une année bien remplie au niveau politique. À J -10 des élections communales, il pourrait paraître bizarre que je vous souhaite à toutes et à tous plein succès pour votre action politique, puisque nous savons que ce succès sera plus ou moins pondéré pour les et les autres. Mais ne l'interprétez pas de manière suspecte. C'est l'une des grandes responsabilités qui incombent à la charge qui est la mienne au sein du Conseil, ainsi que celle de veiller à son fonctionnement et à son succès, à prendre des décisions qui participent au bien de notre Commune et au bien de ses habitantes et habitants. Je suis heureuse de constater que nombreux sont celles et ceux parmi nous qui s'apprêtent à continuer ce travail dès le 1er juillet 2016. C'est donc avec reconnaissance pour votre engagement que je vous souhaite plein succès pour votre action politique. Je demeure confiante que cet engagement sera aussi visible ce soir – nous avons des objets très variés – dans le cadre de discussions empreintes de respect, d'amitié et de partage. »*

**Mme la Présidente** passe ensuite la parole à Mme Chantal Junod Napoletano afin qu'elle puisse procéder à l'appel. Celui-ci relève la présence de 58 Conseillers, 14 personnes excusées, 1 Conseiller arrive plus tard et 1 absent.

Suite à l'appel, **Madame la Présidente** poursuit avec les :

#### **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES :**

##### **Au chapitre des représentations :**

*« Il y a eu quelques événements lors de ces dernières semaines.*

- 1. Comme de nombreuses personnes, je remercie la Municipalité pour son traditionnel moment festif du 2 janvier. Quelle belle opportunité de se retrouver pour échanger ses vœux, pour démarrer l'année ensemble. Pour la première fois, cet apéritif plus que dînatoire s'est tenu au Centre socioculturel sur la Place François Silvant. Petits et grands ont pu déguster leur boisson ou leur plat préféré, les yeux encore tout brillants des Fêtes de fin d'année.*
- 2. Le lundi 11 janvier, des représentants de chacun de vos groupes ont assisté au tirage au sort des listes électorales au Conseil communal et à la Municipalité. Permettez-moi de remercier toutes les candidates et tous les candidats. Depuis cette date, et même auparavant, le Bureau et moi-même travaillons à l'organisation de la journée du 28 février et des échéances qui suivront. Je reviendrai à ces élections dans le chapitre des Communications.*
- 3. Le 25 janvier, j'ai eu le grand plaisir de découvrir de multiples talents et les exploits de personnes vivant dans notre Commune. En effet, la soirée des Mérites nous a donné l'occasion de comparer marathon de chant et Demi-Ironman, ainsi que des rebondissements divers, que ce soit pour les athlètes d'Actigym jusqu'aux boulistes, en passant par d'autres talents encore. Le Prix de l'intégration nous rappelle également l'importance de cette intégration dans la vie de notre Commune.*
- 4. La Police de l'Ouest a reçu son accréditation et je prie encore Monsieur le Municipal Michel Farine de bien vouloir excuser mon absence lors de la cérémonie y relative. Toutes mes félicitations à notre corps de Police pour cette nouvelle étape dans son histoire.*
- 5. Enfin, il me tarde presque d'entrer dans la tranche d'âge des 55+ d'Ecublens pour bénéficier des nombreuses activités mises sur pied par la nouvelle association qui a été créée le 6 février dernier. Bon vent à tous les bénévoles qui s'y engagent et aux nombreux bénéficiaires qui vont en profiter. Si jamais, attention à vos affaires, elles pourraient dispa-*

*raître ... En effet, nous avons découvert un nouveau Franco Napolitano qui est illusionniste. Observons si cela se remarquera prochainement au sein de notre Conseil ! »*

### **Au chapitre des communications – Prochaines votations et élections :**

*« Vous avez peut-être appris qu'une polémique était née entre l'Ouest lausannois et le Canton concernant la tradition des bulletins supplémentaires proposés par le Canton, imprimés via la CADEV [Centre d'achats de l'État de Vaud] par le biais du Greffe et acceptés par le Canton pour les différents partis politiques, bulletins qui ne proviennent donc pas de la brochure officielle. Le Bureau du Conseil a décidé d'accepter de les reconnaître comme étant valables. Ces listes, distribuées lors des stands, seront donc reconnues et acceptées lors du dépouillement.*

*Monsieur Pascal Besson, Secrétaire municipal, a rappelé ce jour aux Présidents des groupes que certains clients du Centre commercial se plaignaient de la difficulté d'accéder au Bancomat ou au parking à vélo. Le côté pratique pour les usagers du Centre et pour le personnel y travaillant d'accéder au Centre est important et il est positif pour nos groupes de trouver une bonne manière de cohabitation.*

*Le 28 février même : le dépouillement des scrutins s'effectuera en matinée, suivi l'après-midi par la saisie informatique des bulletins électoraux modifiés (méthode bulletin par bulletin), ceci, tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité – pour laquelle ce traitement sera observé pour la première fois – selon la même procédure appliquée lors des élections au Conseil national et au Conseil des États de l'automne dernier.*

*Les résultats seront communiqués dans la Grande Salle à l'aide d'une présentation PowerPoint. Je ne peux évidemment pas encore prévoir l'heure exacte de l'annonce de ces résultats, mais nous informerons les Présidents des groupes qui transmettront les horaires à leurs candidates et candidats ainsi qu'à leurs sympathisantes et sympathisants.*

*Ce 28 février concernera comme vous le savez un scrutin Elections communales et un scrutin Votations fédérales.*

*Pour le 20 mars 2016 aura lieu le 2<sup>ème</sup> tour de la Municipalité et une votation cantonale, soit le référendum portant sur la Réforme de l'imposition des entreprises (« RIE III »).*

*Malheureusement, pour des raisons de délais, le matériel pour cette votation cantonale sera envoyé aux électeurs entre le 22 et le 26 février prochains, soit avant les deux scrutins du 28 février 2016 !*

*Le Canton a décidé de " nous en faire voir de toutes les couleurs " Il s'agit donc d'être attentif :*

*Les cartes de vote et enveloppes jaunes sont destinées au 28 février 2016 avec le matériel y relatif, soit : les bulletins électoraux, Conseil communal et 1<sup>er</sup> tour Municipalité, et le bulletin de vote fédéral (seuls les deux premiers pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse).*

*Les cartes de vote et les enveloppes de vote vertes, qui nous parviendront aux dates susmentionnées, qui contiendront le bulletin de vote cantonal (« RIE III ») et, finalement :*

*Les cartes de vote et les enveloppes mauves pour le bulletin électoral 2<sup>ème</sup> tour Municipalité.*

*N'hésitez pas à renseigner les personnes lors des stands.*

*Enfin, une dernière communication qui s'adresse surtout à la personne qui va me succéder à cette place. Le sondage du mois de décembre concernant vos préférences pour les séances du Conseil quant au jour de la semaine a porté ses fruits. Une majorité préfère le jeudi soir. Je transmets donc cette information à la personne qui me succédera pour l'élaboration du calendrier de l'année électorale 2016-2017 avec le Secrétaire municipal. »*

## **Au chapitre des correspondances reçues :**

**Mme la Présidente** informe l'Assemblée de trois démissions lui étant parvenues depuis le Conseil du 11 décembre 2015 :

1. Démission du Conseil avec effet immédiat de M. Alain Maillard (Les Verts) en raison d'un changement de commune (lettre du 28 janvier 2016, annexe I). Nous le remercions pour son engagement. À noter que ce groupe politique n'a plus de viennent-ensuite et que cette vacance intervenant dans les six mois précédant la fin de législature, ne donne pas lieu à une élection, conformément à l'art. 78 LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques). Par contre, M. Alain Maillard siégeait en qualité de membre au sein de la Commission de naturalisation. Ce qui donnera lieu à la désignation de son remplaçant lors du présent Conseil.
2. Démission de notre Huissier du Conseil, M. Jacques Taverney, pour la fin de la législature (lettre du 20 novembre 2015, annexe II).
3. Démission de notre Huissier suppléant, M. Enrique Fernandez, également pour la fin de la législature (lettre du 5 janvier 2016, annexe III).

**Mme la Présidente** souligne la qualité du travail assuré par nos Huissiers et leur expérience si précieuse aux Président/e/s et Secrétaires s'étant succédés dans leur fonction respective. Une recherche pour leur succession sera lancée prochainement.

### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**Mme la Présidente**, relevant la démission ci-dessus annoncée de M. Alain Maillard, souligne qu'aucune assermentation n'aura donc lieu ce soir. Par contre, un candidat pourrait être désigné pour le remplacement de notre Conseiller démissionnaire au sein de la Commission de naturalisation. Par conséquent, le point 3 est maintenu et correspond à dite désignation.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ces modifications. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour ainsi modifié est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce document. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité avec une abstention**.

### **Point 3      Désignation d'un membre au sein de la Commission de naturalisation**

**Mme la Présidente**, référence faite au point 1 ci-avant, attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Nicolas Morel**, au nom du groupe Les Verts, propose la candidature de M. Guillaume Leuba.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire **M. Guillaume Leuba** par acclamation.

### **POINT 4      Préavis n° 2016/01 – Nouvelle construction scolaire : Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude**

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Antonio Puga pour celle du rapport de la Commission des finances.

Après remerciements à ces derniers, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2016/01.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, souhaite revenir sur quelques éléments du rapport de la Commission ad hoc présenté par M. Alain Blanchoud.

⇒ En page 1, au 1<sup>er</sup> §, il est mentionné :

*« Il nous est rappelé que le concours ne permet que la mise en place d'un concept architectural, [...] mais pas des problèmes liés à la technique du bâtiment. »*

Ceci est incorrect. En effet, dans le cadre du concours pluridisciplinaire, des échanges ont eu lieu avec les mandataires (ingénierie, chauffage, ventilation, service de l'électricité et ingénieurs civils). Aussi, les éléments techniques ont déjà été discutés. La demande de crédit d'étude permettra de développer les concepts qui sont déjà présentés dans le cadre du concours.

⇒ En page 2, au 1<sup>er</sup> § :

*« Les commissaires mettent en avant la création du CSCE et aimeraient que ce nouveau bâtiment ne répète pas les erreurs commises récemment. »*

Par « erreurs », il faut comprendre l'inconfort des utilisateurs, principalement par l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres et par la non protection solaire, aspects importants auxquels la Municipalité sera très attentive. Cela a d'ailleurs été explicité et bien compris par la Commission ad hoc.

⇒ Toujours en page 2, phrase suivante :

*« Ils pensent particulièrement à la norme Minergie et espèrent qu'elle soit assouplie voire même non appliquée. »*

Comme pour toute construction, il y a des normes légales qui doivent être respectées. Par contre, l'objectif de la Municipalité ne sera pas d'obtenir à tout prix le label.

Dernière demande, en fin de rapport :

*« Renoncer à la norme<sup>1</sup> Minergie et faire un bâtiment traditionnel, conforme aux exigences légales mais surtout fonctionnel pour tout ce qui concerne les problématiques de chauffage et climatisation. »*

Une fois encore, sans toutefois tenter de le recevoir par tous les moyens, s'il devait être possible d'obtenir le label Minergie dans le cadre du budget, la Municipalité ne va bien sûr pas y renoncer.

Enfin, concernant les demandes qui pourraient être perçues comme étant des vœux émanant de dite Commission, soit :

*« Créer une étude de mobilité autour de ce nouveau bâtiment englobant :*

- *Une aire de dépose des enfants.*
- *La circulation des véhicules de transport public et de transport scolaire.*
- *L'utilisation et la rentabilité du parking couvert.*
- *L'emploi du parking en dehors des heures de classes. »*

Ces quatre éléments font partie du crédit d'étude, exception faite des *transports publics* : on ne peut en effet réellement interagir avec les TL (ligne 33).

**M. Michele Mossi** précise avoir eu l'honneur de présider cette Commission ad hoc durant laquelle présentation a été faite par la Municipalité de l'ensemble du projet.

---

<sup>1</sup> Mme la Municipale précise ici que le terme "norme" doit est remplacé par "label".

À titre personnel – il souligne l'avoir déjà mentionné à plusieurs reprises lors de nos Conseils – il regrette le fait que nous ne travaillions pas avec plus d'anticipation, ce qui nous permettrait d'apprécier une situation globale du positionnement et du dimensionnement des écoles et salles de sport dans notre Commune. En fait, nous subissons le développement démographique : c'est quasiment au dernier moment que nous avons pratiquement l'obligation de réaliser rapidement un collège en un endroit spécifique. À un moment donné, une réflexion plus globale doit être faite ; il espère que cette réflexion sera réalisée lors de la législature à venir.

Cela dit, il est vrai que nous devons faire face à une évolution démographique et que la disponibilité des collèges doit aller de pair. Pour sa part, il ne soutient pas une densification accrue dans notre Commune. Il est cependant indispensable pour les familles s'y installant de pouvoir disposer de classes pour y accueillir leurs enfants scolarisables. Ce projet mérite donc d'être soutenu.

Certains éléments ont été effectivement soulevés par les commissaires. La mobilité a été peut-être jusqu'à ce jour mise en évidence uniquement pour ce qui a trait au motorisé. Reste le plan d'accessibilité à ce futur bâtiment scolaire qui est important dans le cadre du développement de quartier. Une étude mérite donc d'être ici réalisée.

Concernant les aspects énergétiques, il n'y a aucune obligation de suivre des normes aboutissant à un label Minergie. Il y a cependant obligation de respecter la loi cantonale sur l'énergie, l'objectif reste bien de construire un bâtiment et de prévoir des classes qui soient le plus respectueuses possible de l'environnement tout en offrant des conditions de travail cadres adaptées aux élèves.

En conclusion, il encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis et suggère à la Municipalité de prendre note des erreurs du passé tout comme des vœux de la Commission afin de réaliser un projet exemplaire.

**Arrivée de M. Jean Cavalli ⇒ 59 Conseillers présents.**

**M. Aitor Ibarrola** désire poser deux questions et formuler un vœu :

*La première question* : il en a été discuté lors de la préparation du Conseil de son groupe, sans que cet élément soit pleinement clarifié : les travaux seront-ils ou non confiés en entreprise générale ? Y a-t-il déjà une intention à cet égard ?

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, déclare qu'il n'y a pas une volonté de confier cette réalisation à une entreprise générale. Pour l'instant, il s'agit d'attendre la suite de la démarche. Toutefois, considérant l'expérience faite avec la construction du bâtiment socioculturel – question déjà discutée au sein du Conseil – ce n'est vraisemblablement pas la solution qui sera retenue. La poursuite de ce projet va être effectuée avec le bureau d'architectes actuel, ceci, dans son ensemble. Pour le bâtiment socioculturel, le bureau d'architecture avait été repris par l'entreprise générale.

Cette question n'a toutefois pas été discutée en Municipalité. S'il devait y avoir d'importantes disparités au niveau des coûts, cette solution serait éventuellement envisagée. Tel n'est pas en l'état son propre souhait, considérant l'insatisfaction ressentie lors de sa première expérience avec une entreprise générale, soulignant que son service ne désire également pas la réitérer pour un projet conséquent, qui va requérir un suivi optimal.

**M. Aitor Ibarrola** salue cette volonté de ne pas se diriger forcément vers une démarche en entreprise totale.

*La deuxième question* : elle concerne l'amortissement du crédit d'étude sur une durée de 30 ans, ce qui lui semble quelque peu exagéré. Pourquoi une si longue période pour un crédit d'étude ?

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, indique que ce crédit d'étude devrait être inclus dans l'enveloppe globale du crédit de construction, celui-ci étant amorti sur 30 ans.

*Vœu* : En préambule, M. Aitor Ibarrola précise que les personnes évoluant dans le domaine de la construction et certains Municipaux savent ce que sont les marchés publics et à quoi l'on peut s'exposer. L'un des problèmes rencontrés et contre lequel beaucoup luttent : la sous-traitance. Il arrive souvent que l'on adjudge des travaux à une entreprise qui elle-même réadjudge à d'autres entreprises, parfois même, en cascades, soit sur plusieurs niveaux. Ce qui n'est pas forcément souhaitable, surtout lorsque l'on désire favoriser les entreprises locales et éviter un dumping salarial. Il n'est pas rare d'observer des camions avec des plaques qui, non seulement ne sont pas vaudoises, mais proviennent d'autres pays.

Son vœu concerne cet aspect. Il serait bienvenu que la Municipalité puisse en tenir compte. Il est d'ailleurs parfaitement légal de prévoir une clause à cet égard lorsque l'on établit un appel d'offre.

**M. Aitor Ibarrola** donne lecture de ce vœu :

*« Dans les constructions de grande importance, les entreprises adjudicatrices donnent de plus en plus souvent l'exécution des travaux à des sous-traitants parfois douteux. Cette façon de faire rend difficile la bonne conduite des chantiers et, au final, elle a des impacts négatifs sur la qualité de la construction. »*

*Les fournisseurs doivent prendre leurs responsabilités et effectuer eux-mêmes les travaux pour lesquels ils ont été mandatés.*

*Pour cela, il suffit d'ajouter une clause aux marchés publics qui interdit la sous-traitance. C'est tout à fait légal.*

*J'é mets le vœu, au nom du PSIG, que la sous-traitance soit interdite aux entreprises adjudicatrices pour le chantier de l'extension du Collège du Croset. »*

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, relève que ce vœu est tout à fait louable, mais difficile à respecter. Il s'en explique : Prenons l'exemple d'une entreprise de maçonnerie en béton armé. Aujourd'hui, toutes ces entreprises sous-traitent le ferrailage, voire même le coffrage. Interdire la sous-traitance lui paraît donc honnêtement impossible.

Par contre, il s'agira absolument de mentionner dans les contrats que les coordonnées des sous-traitants soient clairement désignées. Ceci est important afin que l'on puisse les contrôler. Pour sa part, il estime que cette mention devra assurément apparaître.

**M. Eric Darbellay** souhaite formuler deux vœux qu'il adresse à la Municipalité :

*Son premier vœu* : n'est pas directement lié au préavis discuté ce soir. Il constate que le coût total estimé pour ce préavis n° 2016/01 est de 32 mio. Dans le plan des investissements, c'est un coût de 25 mio qui est inscrit.

Il réitère donc sa remarque formulée lors de précédents Conseils, soit que ce plan soit un peu plus précis, soulignant à nouveau qu'il sert de base décisionnelle au plafond d'endettement qui sera voté en début de législature prochaine. Il remercie l'Exécutif de transmettre son vœu à la Municipalité qui sera désignée pour la législature 2016/2021 afin que, lors des discussions sur le plafond d'endettement, le Budget 2016 soit, pour le moins, révisé quant à cet aspect.

*Son second vœu* : est que l'ensemble des positions du dicastère des bâtiments soit revu pour s'assurer qu'elles reflètent au mieux la réalité de la situation. Mieux vaut être quelque peu pessimiste lors de la fixation du plafond d'endettement que trop optimiste.

Si l'on atteignait de telles différences dans le privé, les justifications seraient très compliquées et demanderaient du temps pour être comprises et acceptées.

Pour rebondir sur la remarque de M. Aitor Ibarrola concernant la durée d'amortissement : M. Eric Darbellay comprend bien que le Règlement sur la comptabilité des communes spécifie que l'ensemble des bâtiments s'amortit sur une durée de 30 ans ; c'est légal. Mais il y a néanmoins certains éléments dans la construction d'un bâtiment scolaire – ou toute autre construction d'ailleurs – dont la durée n'atteint pas 30 ans. Même si la moyenne de l'ensemble des éléments peut être acceptable pour une telle durée, ceci ne reflète pas réellement la réalité, exemple pris du mobilier dont la durée de vie est susceptible d'être inférieure.

Dans le privé, les durées d'amortissement y sont calculées sur les composantes d'un immeuble. Ceci signifie que l'immeuble est splitté en différentes parties : murs, installations, etc., et chaque élément est amorti en regard de sa durée de vie utile (utilisation) en considérant le moment où il s'agira de le remplacer.

Aussi, il émet le vœu que la Municipalité aborde cette question avec notre fiduciaire pour déterminer dans quelle mesure l'autorité de surveillance des communes pourrait être approchée afin d'en discuter.

La discussion n'étant plus sollicitée, elle est close.

Au vote, le préavis n° 2016/01 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 7 absentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2016/01,
- oui les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet « WIKIMINI » recommandé par le jury de concours ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'350'000.00** (deux millions trois cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset – Construction d'un nouveau collège – Crédit d'étude ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

#### **POINT 5 Préavis n° 2016/02 – Révision du Plan directeur communal – Demande de crédit**

**Mme la Présidente** relève que ce préavis porte sur le plan directeur communal, mais traite bien d'un plan intercommunal. Les villes concernées ont discuté de cet objet lors d'une séance commune. Le rapport de la séance plénière a été mis à disposition du Conseil ce matin même,



copie remise à chacun ce soir. Elle passe ensuite la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Antonio Puga pour celle du rapport de la Commission des finances.

Après remerciements à ces derniers, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2016/02.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, souhaite intervenir sur le rapport établi par la Commission ad hoc :

3<sup>ème</sup> § : L'adjointe de Monsieur Cyril Besson, urbaniste communal, n'est pas Madame Cynthia Martinet, mais Martignier.

4<sup>ème</sup> § : reproduit en son entier ci-après :

*« Il a fallu l'insistance d'un membre de notre commission pour obtenir le nom de l'adjudicataire du mandat d'honoraires de Fr. 961'000.00. Le "consortium Plan Ouest" avec à sa tête Philippe Gmür ancien chef du Service du Développement du Territoire du canton de Vaud, remercié en septembre 2014, enfin dévoilé a fortement déçu certains membres de notre commission et l'on peut s'étonner que cela ne figure également pas dans le préavis communal. »*

**M. Didier Lannaz** estime que ce passage concernant M. Philippe Gmür est à la limite du dénigrement. Il le considère comme étant un *pamphlet* et ne comprend pas que cette mention apparaisse dans le rapport de la Commission ad hoc.

Toujours dans ce 4<sup>ème</sup> § : Il ressort ici que le nom de l'adjudicataire paraîtrait avoir été *caché* aux membres de la Commission d'urbanisme qui composaient cette Commission ad hoc et qu'enfin, il leur soit connu.

Pourquoi et pour quelles raisons aurait-on voulu dissimuler ce nom ? – Il s'agit ici de marchés publics ; il ne peut être question de favoriser une personne ou taire son nom. D'ailleurs, il n'y a pas eu de recours à cet endroit.

Seul fait très mineure s'il en est un : les acteurs concernés par ce projet ont été surpris de l'appellation *Groupement « Plan-Ouest »*.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, poursuit : Si l'on considère le cahier des charges, tout est exposé de manière à ce que ce soit M. Gmür qui ait été choisi, et ceci, de manière tout à fait légale. Il ne comprend d'ailleurs pas ce qui pourrait être illégal ou dissimulé. Preuve en est qu'il a demandé tout récemment au Greffe de transmettre le *Compte rendu de la Séance des Commissions des Conseils (Plan direction intercommunale (Pdi) 8 visions concertées pour l'Ouest lausannois)*, ayant appris que ledit rapport n'était pas en possession du Conseil. Selon lui, il aurait dû être joint à celui de la Commission ad hoc. Il précise que la réunion plénière réunissant les communes concernées s'est tenue avant la séance de la Commission ad hoc.

A noter que ce rapport, en sa page 4, dernier §, relève la question de M. Alain Blanchoud :

*« Est sûr du bien-fondé de cette démarche mais aimerait connaître le nom du mandataire à qui sera accordé près d'un million de francs ? »*

Réponse de MM. Luthi et Biéler (SDOL) :

*« Le choix du mandataire a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres public. L'équipe qui a décroché le mandat, sous réserve de l'approbation des crédits par les Conseils, est le Groupement « Plan-Ouest » piloté par M. Philippe Gmür [...] »*

**M. Didier Lannaz, Municipal**, déclarant que rien n'a été dissimulé, conclut sur cette lecture.

**Mme la Présidente** remercie M. Didier Lannaz pour ses précisions.

**M. Laurent Renaud**, en réponse à M. le Municipal Didier Lannaz, relate que c'est lui-même qui, en fin de séance plénière, a sollicité M. Alain Blanchoud, rapporteur de cette Commission, afin de poser cette question : en effet, en sa qualité de Président, il avait à plusieurs reprises, en cours de présentation, demandé qui était mandaté. Aucune réponse ne lui avait alors été donnée.

Il lui a également demandé de relever le mécontentement de ce choix dans son rapport. En effet, M. Renaud déclare se souvenir que l'Etat de Vaud s'était séparé de M. Gmür, se référant ici à un article paru dans *Le Temps* du 18 septembre 2014 : « *Vaud : L'Etat se sépare de Philippe Gmür, responsable controversé de l'aménagement* » dont il cite de brefs passages :

*« [...] il a rapidement incarné la rigidité tatillonne et l'interventionnisme d'un service, que ne cessent de dénoncer les collectivités locales. Les communes sont aussi furieuses de voir le SDT empiéter sur ce qui est en principe leur domaine réservé: l'examen d'opportunité des projets. [...] »*

*« En 2012, la Cour des comptes avait épinglé l'autoritarisme du SDT et sa difficulté à développer une "culture de service aux communes" [...] ».*

**M. Laurent Renaud** conclut en considérant que l'Etat de Vaud a attribué un montant de CHF 375'000.00 à ce projet ; peut-être aurait-il financé à hauteur plus importante s'il s'était agi d'un autre mandataire ?

**M. Michele Mossi** désire aborder un élément sortant du cadre de la polémique : Tant pour ce préavis que pour le précédent, la Municipalité a formulé des remarques quant au contenu des rapports des Commissions ad hoc. Lui-même a siégé dans trois des Commissions dont les préavis sont traités lors de ce présent Conseil. Tout le monde le sait : il est extrêmement laborieux de trouver un commissaire disponible pour rédiger les rapports. Il remercie et félicite M. Alain Blanchoud pour cette activité. Si parfois l'on peut formuler quelques critiques à son égard, il est toujours disponible pour la prise des rapports. Sans son concours, il serait souvent très difficile de trouver un rapporteur.

Revenant au préavis n° 2016/02 : il trouve cette démarche démocratique excellente et très importante pour notre district : deux ou trois séances ont précédé le lancement de ce préavis et, aujourd'hui, la volonté de concrétiser un exercice avec un tronc commun pour l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois.

Ce préavis démontre qu'il y a pour la première fois un engagement intercommunal pour réaliser une action en commun dans l'Ouest lausannois, appréciant ici une volonté de coordination de l'aménagement du territoire, des axes forts et de la mobilité permettant ainsi d'éviter que certaines erreurs – telle que celle d'une concentration des zones industrielles à Crissier ou à Bussigny – qui ont des conséquences sur les autres communes se représentent à l'avenir.

Il salue cet élan politique, soulignant que s'il est contre une fusion, il est favorable à une planification optimale des ressources, des zones industrielles et du trafic. Peut-être le résultat sera-t-il aussi d'unir nos forces pour, par exemple, soutenir les axes de transport, tels le prolongement du tram jusqu'à Bussigny ou encore le renforcement du M1, qui cause actuellement de grands soucis à notre Commune, en vue aussi de la mobilité future sur cet axe.

**M. Michele Mossi** conclut : c'est un préavis qui mérite d'être soutenu, comme il l'est à une large majorité dans les communes qui l'ont déjà traité. Il forme le souhait qu'Ecublens *jouera le jeu* en étant un acteur important dans le développement d'un plan directeur au niveau de notre district, tout en respectant bien sûr ses particularités locales. Ses remerciements sont adressés à l'Assemblée pour le soutien de ce préavis.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, désire brièvement répondre à M. Laurent Renaud : la démarche a débuté au mois de février 2013. Travailler sur un plan intercommunal est chose inédite. Pour cette raison, le Canton s'y est rapidement intéressé en précisant non pas l'octroi d'un

subventionnement, mais sa participation. De mémoire, cette dernière s'élevait initialement à hauteur de 20%, arrêtée finalement à CHF 375'000.00. Le montant de cette participation financière – également inédite – ne doit pas être considéré parallèlement au choix du mandataire retenu.

La discussion n'étant plus sollicitée, elle est close.

Au vote, le préavis n° 2016/02 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2016/02,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- 1) d'accepter la clé de répartition financière entre les Communes ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 265'000.00** (deux cent soixante cinq mille francs) pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche intercommunale.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 420.5890.088 « Révision PDCom ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

#### **POINT 6 Préavis n° 2016/03 – Remplacement du véhicule de marque Unimog U900 – Demande de crédit**

**Mme la Présidente** introduit ce préavis :

*« Je suis théologienne, vous le savez peut-être. Il est une parole biblique qui invite les nations à faire fondre les sabres et les épées pour en faire des socs de charrue. Mon esprit s'en est souvenu à la lecture du titre de ce préavis. Fille, ex-épouse et ex-belle-fille de capitaines de l'Armée suisse, le terme Unimog m'était connu, mais correspondait plutôt à un véhicule gris-vert qu'à un véhicule destiné à la voirie et aux espaces verts. Peut-être passe-t-on par cet achat du glaive et de l'épée au soc de charrue. C'est du moins ce qui s'est passé dans mon imaginaire. »*

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Antonio Puga pour celle du rapport de la Commission des finances.

Après remerciements à ces derniers, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2016/03. La discussion n'étant pas sollicitée, elle est close.

Au vote, le préavis n° 2016/03 tel que présenté est **accepté à une large majorité avec 2 abstentions**.

En conséquence :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2016/03,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

- 1) d'approuver le remplacement du véhicule Unimog ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 269'000.00** (deux cent soixante-neuf mille francs) pour le remplacement du véhicule Unimog U900 de la section Voirie et espaces verts.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 430.5060.310 « Véhicule Reform Multi – remplacement Unimog ».

Elle sera amortie en 10 ans, dès l'année suivant l'acquisition du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2016, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

### **POINT 7**      **Rapport-Préavis n° 2016/04** – Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Michele Mossi, intitulé « *Pour une ville solaire et durable* »

**Mme la Présidente** introduit ce préavis :

*« Il s'agissait au départ d'une motion qui a été transformée en postulat lors de la séance du 9 septembre 2011. Il s'agissait donc de l'une des premières interpellations de la législature et voici que nous sommes appelés à traiter cet objet avant la fin de cette législature, j'en suis heureuse pour le Conseil suivant. Je vous rappelle rapidement [...] où nous en sommes en termes de procédure au sujet de ce postulat, ce que nous sommes appelés à faire durant cette séance. [...] La Municipalité a rendu un rapport-préavis en réponse au postulat de Monsieur Mossi. Ce rapport a été traité par la commission ad hoc dont vous avez reçu le rapport. Vous pouvez en débattre puis faire un choix. Soit le Conseil prend acte du rapport de la Municipalité. Soit il n'en prend pas acte. Dans ce cas, un autre postulat peut être déposé. Sinon, l'affaire est considérée comme classée. »*

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Après remerciements à ce dernier, considérant qu'il n'y a pas de rapport de la COFI, elle ouvre la discussion sur le rapport-préavis n° 2016/04.

**M. Michele Mossi**, en marge à la discussion, précise la prononciation de son prénom : *Michele*, mais non pas *Michael* ou encore *Michel*.

Comme cela a été relevé dans le rapport de la Commission ad hoc, il regrette le temps qu'il a fallu patienter ... 5 ans, pour obtenir une réponse alors que le Règlement du Conseil communal évoque 3 mois, voire éventuellement plus longtemps, puisque le Bureau du Conseil peut octroyer un délai supplémentaire sur demande de la Municipalité, demande qui, à sa connaissance, n'a pas été faite. Cela pourrait se comprendre si notre Conseil déposait des dizaines de postulats et de motions, mais tel n'est pas le cas.

Toutefois, il relève que plusieurs éléments intéressants sont inscrits dans le rapport-préavis de la Municipalité, ce qui signifie bien que, si elle a tardé à répondre, elle n'est pas restée inactive. Plusieurs de ces éléments sont énoncés dans le rapport de la Commission. Entre autres : au point 2.4 *Exemple de calcul de subvention pour une installation PV [photovoltaïque]*.

Il en a fait personnellement l'exercice qui a démontré, même après six mois d'exploitation, que cet engagement n'est pas folklorique, ni une *question de mode*, tel qu'il l'a entendu en Commission, mais s'avère fonctionnel et rentable à 15 ou 20 ans, en fonction de la surface.

L'encouragement du développement durable permet effectivement une rentabilité à très court terme ; cela est fort intéressant.

Comme soulevé dans le rapport de la Commission, il regrette que l'on n'ait pas fait preuve d'un peu plus de courage pour le Collège de la Coquerellaz en faisant recours à SI-REN SA et non pas à nos forces internes. Ce type d'installation n'est pas compliqué ; la rentabilité serait plus élevée pour notre Commune que le 3% de revenus enregistrés par le biais de cette société.

**M. Michele Mossi** conclut : Il accepte le rapport de la Municipalité à son postulat et se permet de lui suggérer de faire preuve à l'avenir d'un peu plus de courage et de proactivité en ce qui concerne la pose de panneaux solaires sur toiture. Il espère que ceci sera respecté lors de la construction du nouveau Collège du Croset.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, souhaite souligner la séance très conviviale avec la Commission ad hoc traitant de cet objet. Il est vrai que la Municipalité a pris du temps pour répondre à ce postulat. Cependant, elle aimerait souligner qu'une mention du rapport de la Commission ad hoc l'a touchée : C) *Discussion et vote final*, dernière phrase du paragraphe :

« *Ce retard de 4 ans et demi est considéré par la commission comme un non-respect du travail du législatif.* »

Jamais la Municipalité n'a agi en ce sens. Si le délai a été effectivement long, notamment pour des raisons en lien avec son Service – le Conseil en a d'ailleurs été informé – ce postulat a toujours été en première place, mais d'autres urgences sont survenues.

D'autres postulats sont en suspens. Il faut réaliser que leur traitement prend un certain temps, ne serait-ce que d'analyser la demande en Municipalité, puis auprès des services concernés et enfin rédiger un rapport circonstancié. Trois mois est une période totalement irréaliste lorsqu'il n'y a pas de situation d'urgence.

Durant ces quatre ans et demi qui se sont écoulés, la Municipalité a toujours pensé au postulat de M. Michele Mossi. Et de conclure sur une note plaisante : « *Vous avez toujours été avec nous, M. Mossi !* »

Enfin, elle relève que la Municipalité salue l'amendement proposé par la Commission ad hoc (3<sup>ème</sup> page, lettre C). Le Greffe s'est concentré sur l'aspect juridique quant au traitement d'un postulat. Mais la formulation suggérée « [...] de prendre acte et d'approuver [...] » convient parfaitement et sera probablement celle adoptée pour le Conseil lors de la rédaction des conclusions d'un rapport en réponse à un postulat.

**Mme la Présidente** remercie Mme la Municipale d'avoir en quelque sorte anticipé la discussion autour de cette formulation et entend bien que celle-ci inclut une notion de participation plus active du Conseil comparativement au simple fait de *prendre acte*. C'est, selon elle, bien là la différence apportée par cet énoncé.

La discussion n'étant plus sollicitée, elle est close.

**Mme la Présidente** passe au vote à main levée sur l'amendement demandé par la Commission ad hoc dans les conclusions :

« [...] décide de prendre acte et d'approuver la réponse [...] »

Celui-ci est accepté à **une large majorité, avec deux voix contraires et dix abstentions.**

Au vote, le rapport-préavis n° 2016/04 tel qu'amendé est **accepté à une large majorité, avec 9 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport-préavis municipal n° 2016/04,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE après amendement des conclusions**

de prendre acte et d'approuver de la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Michele Mossi, intitulé « *Pour une ville solaire et durable* ».

#### **POINT 8 Divers**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur les Divers, d'ores et déjà préavisée de deux interventions.

- **M. Pierre Kaelin, Syndic**, suite au *Rapport du délégué de la commune auprès de SIE SA et de TVT-Services SA – Année 2015* parvenu au Conseil sur site sécurisé extranet.
- **M. Philippe Casse**, pour le dépôt d'un vœu.

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, souhaite réagir suite au *Rapport du délégué de la commune auprès de SIE SA et de TVT-Services SA – Année 2015*. Renonçant à revenir sur l'intégralité de ce document, qu'il qualifie de dénigrant et médisant, il désire néanmoins en reprendre quelques extraits. Le texte de son intervention est reproduit ci-après dans son intégralité :

« *M. Morel, vous parlez dans votre rapport [il cite, premières lignes du 3<sup>ème</sup> §] :*

*« Durant les années précédentes, l'événement exceptionnel auquel nous avons dû faire face a été le rapprochement entre TVT-Services et UPC-Cablecom. Ce rapprochement a été fortement contesté, d'une part du fait qu'il mettait TVT-Services à la merci d'un acteur mondialisé et probablement peu soucieux de la santé financière de son partenaire, [...] »*

*M. Morel, j'imagine que vous êtes chez Swisscom. Je tiens quand même à préciser les éléments suivants : TvT-Services SA a évalué plusieurs sociétés et nous avons également demandé à un bureau spécialisé, Broadband Network, de nous faire une étude de marché.*

*Le choix du Conseil d'administration de TVT-Services SA s'est porté sur UPC Cablecom. Il n'y a pas de "rapprochement" et je tiens à préciser que cette société n'a pas d'actions auprès de TvT-Services SA du fait que nous avons conclu un contrat de durée déterminée, qui est renouvelable tacitement d'année en année, ce qui signifie que nous avons une totale maîtrise de notre réseau.*

*Vous parlez également d'un article paru dans le 24 Heures du 7 décembre 2015 [même §, 6<sup>ème</sup> ligne]. Cet article concerne un client domicilié à Pully. Il faut savoir, M. Morel, que la commune de Pully a vendu son télé-réseau à UPC-Cablecom. Par contre, TvT-Services SA est toujours*

*propriétaire de son réseau et n'a strictement rien à voir par rapport à la situation vécue par cet habitant de Pully.*

*Comme je viens de vous le dire, ce contrat ne concerne que le coaxial et nous n'avons aucun contrat avec le FTTH concernant la fibre optique. Je tiens également à vous rappeler que les 120 chaînes que vous avez sur votre télé-réseau sont publiées par Boisy TV.*

*Pour parler de Swisscom, la Commission de la concurrence a condamné cette entreprise pour abus de position dominante, concernant l'exclusivité sur la projection des chaînes sportives. Actuellement, pour gagner du temps, ils font recours sur recours. Aucune réaction de la Confédération n'a eu lieu, du fait que Swisscom a pour actionnaire principal la Confédération à hauteur de 60%.*

*Pour revenir sur les contrats de partenariat, il y a très souvent des clauses de confidentialité – ce qui est ici le cas – clauses de confidentialité ou de non divulgation à des tiers du contenu de ce contrat.*

*Je peux comprendre votre frustration, mais nous vous avons expliqué pourquoi nous ne pouvions pas tout vous dévoiler. Dans votre rôle de délégué, la Municipalité vous délivre une procuration pour la représenter aux Assemblées générales avec des consignes de vote, pratique usuelle dans toute société, ce qui signifie clairement que le représentant à l'Assemblée générale ne peut que voter selon les consignes qu'il a reçues de l'actionnaire. En aucun cas, il ne peut prendre une autre position, sous peine de devoir assumer seul les éventuelles conséquences financières ou juridiques.*

*Votre cas n'est pas un exemple [à suivre], M. Morel.*

*Je suis surpris que, dans votre rapport, vous parliez de la Commission de gestion d'Ecublens. Vous dites que lors d'une séance au bâtiment administratif de SIE SA et TvT-Services SA à Crissier, vous vous étonniez de ne pas avoir reçu les rapports de gestion [2<sup>ème</sup> page, 3<sup>ème</sup> §]. En tant que délégué de l'actionnaire, vous les aviez reçus lors de l'Assemblée générale de juin 2015.*

*Pour rappel, il y a également eu une Assemblée extraordinaire concernant des modifications de certains articles des statuts. Vous avez exigé une condition à l'article 14 des statuts ce que vous n'étiez pas en droit de faire selon les mandats et les consignes de vote que vous aviez reçus. Toutefois, les représentants des communes ont accepté la condition suivante que je tiens à vous lire, et je tiens également à préciser que le procès-verbal a été tenu par le notaire Maître Paquier à Chavannes :*

*« La proposition mise en discussion, M. Morel représentant de la Commune d'Ecublens, précise qu'il souhaite que leur Commission de gestion reçoive les documents [rapports de gestion] à disposition des actionnaires. »*

*Je cite :*

*« Le Président lui répond que le rapport de gestion sera à la disposition des Commissions de gestion dans la mesure où cela correspondra à l'organisation des communes actionnaires. »*

*J'ai bien dit : "à la disposition". Donc, ces documents étaient à votre disposition, soit trois exemplaires à consulter dans les bureaux de notre administration, conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire. Cependant, j'ai accepté de remettre des documents à M. José Birbaum, membre de la Commission de gestion. Le Greffe a également confirmé le 12 janvier 2016 au Président [de la COGES], M. Alfonso Izzo, que les documents étaient également à disposition dans nos bureaux.*

*Par contre, dans votre rapport, vous ne parlez pas de rapprochement ou de participation de la Romande Énergie Commerce SA, par exemple, dont SIE SA est actionnaire à hauteur de 18% et bien d'autres participations que nous avons dans d'autres sociétés. Et j'en passe ...*

*Votre obsession concernant UPC Cablecom, et surtout concernant votre rôle de délégué que vous avez de la peine à comprendre, n'ont que des effets négatifs sur les deux sociétés que sont SIE SA et TvT-Services SA, dont les actionnaires sont les communes de Crissier, Chavannes, Renens et Ecublens.*

*M. Morel, ce rapport, pour moi, c'est de la diffamation. Quand je pense que les collaborateurs de ces deux sociétés font un excellent travail, se battent tous les jours contre la concurrence et font le maximum pour satisfaire leurs clients ! Vous prétendez que nous menons une politique d'opacité, vous l'avez mentionné dans votre rapport. Alors pourquoi mettre à disposition les documents concernant les comptes et la gestion de ces deux sociétés ?*

*M. Morel, je vous informe que je suis personnellement dans l'illégalité par le fait d'avoir mis ces documents à votre disposition. La preuve : L'AIDE-MEMOIRE POUR LES MUNICIPALITES VAUDOISES qui compte 96 pages et dont je vais vous lire les pages 14 et 15 concernant le DROIT A L'INFORMATION DES COMMISSIONS DE SURVEILLANCE :*

« Selon la loi, ces commissions ont un " droit d'investigation illimité " dans le cadre de leur mandat et " la Municipalité est tenue de leur remettre tous les documents et renseignements nécessaires ". Mais il y a des limites de trois ordres : [...]

**Documents auxquels peuvent avoir accès les commissions de surveillance :**

Les commissions de surveillance peuvent **avoir accès** aux documents suivants :

- le rapport de la Municipalité sur la gestion;
- les comptes, arrêtés au 31 décembre [...];
- le rapport-attestation et le rapport de l'organe de révision;
- toutes les pièces comptables de l'exercice écoulé [...];
- toutes les pièces relatives à la gestion administrative de la Municipalité dans les domaines de sa compétence;
- les extraits de procès-verbaux et les décisions issues des procès-verbaux de la Municipalité;
- les procès-verbaux d'autres commissions;
- tous les documents officiels au sens de la loi sur l'information.

Sont en revanche **exclus** du droit à l'information [...] :

- tous les documents qui n'ont pas de lien direct avec la gestion ou les comptes de la Municipalité ou qui sortent du cadre du mandat de la commission de gestion et, le cas échéant, de la commission des finances, par exemple le rapport de gestion et les comptes d'une société anonyme dont la commune serait actionnaire.

*Je pense que j'ai été assez clair. Il s'agissait de l'AIDE-MEMOIRE POUR LES MUNICIPALITES VAUDOISES publié en juillet 2011.*

*Donc, ne dites pas qu'il y a de l'opacité. Au contraire, j'ai été au-delà de ce que j'aurais pu vous transmettre.*

*Dans les conclusions, je souhaite que le Conseil communal ne tienne pas compte de votre prétendu rapport qui n'est en réalité que le résumé de votre frustration.*

*Je vous remercie de votre attention. »*



**Mme la Présidente** remercie M. le Syndic pour son intervention et passe la parole à M. Morel.

**M. Nicolas Morel**, s'adresse à M. le Syndic Pierre Kaelin. Son texte est retranscrit ci-après en son entier :

*« Permettez-moi, M. Kaelin, de garder mon opinion sur UPC Cablecom qui a fait l'objet de pas mal de critiques auprès de différentes associations de consommateurs et même 24 heures a été assez critique. Je suis conscient du fait que la situation d'Ecublens n'est pas tout à fait la même que celle d'autres communes. Et heureusement, Tvt Services n'a pas vendu son réseau à UPC Cablecom, car l'on serait dans une très mauvaise situation. Permettez-moi également de dire que mes critiques ne s'adressent en aucun cas à Tvt Services mais à UPC Cablecom. Il faut être absolument clair là-dessus.*

*Alors, effectivement, je comprends que vous ayez, M. Kaelin, une opinion qui vous conduit à défendre les sociétés que vous conduisez. Il ne faut pas oublier cela. C'est tout à fait compréhensible. J'ai une position quelque peu différente. Ici, je représente en fait le Conseil communal et effectivement, j'ai plutôt une opinion proche des consommateurs de ces services et dans ce sens-là, il faut reconnaître qu'UPC Cablecom n'a pas une très bonne réputation. Malgré toutes les critiques qu'on peut faire vis-à-vis des autres opérateurs, et je suis absolument conscient que les autres opérateurs sont aussi critiquables, mais ici, nous discutons d'UPC Cablecom et pas des autres opérateurs. Je me permets donc de faire un certain nombre de critiques.*

*Je ne vais pas revenir sur le détail du rapport que j'ai transmis, mais j'aimerais relever le fait qu'il n'y a eu aucune information faite au Conseil communal sur les changements de statuts, qui pourtant avaient un impact sur le Conseil, puisqu'il y a de facto plus de délégués aux Assemblées générales de TvT Services et SIE SA. J'aurais attendu de M. Kaelin qu'il donne une information qui n'a pas eu lieu.*

*On a discuté dans la Commission de gestion de la solution que j'approuve aussi personnellement qui consiste à dire – cela ne date pas de cette année, mais de l'année précédente – que la fonction de transmission des informations au Conseil communal et le suivi des actions de ces sociétés devraient – c'est beaucoup plus logique – revenir à la Commission de gestion. J'ai approuvé dans ce sens-là les changements de statuts, car finalement, c'est beaucoup plus logique que ce soit la Commission de gestion qui s'en charge, plutôt qu'un délégué qui n'a finalement pas son mot à dire. J'ai pu l'expérimenter : durant les 3 à 4 premières années, nous n'avions pas grand-chose à dire ; nous pouvions avoir quelques informations, relativement limitées.*

*Mais pour que la COGES puisse travailler dans de bonnes conditions, il faudrait qu'elle reçoive les mêmes documents que ce délégué. Les rapports de gestion devraient donc être mis à sa disposition.*

*M. Kaelin, vous dites que ces rapports de gestion sont mis à disposition. C'est vrai, en partie, mais c'est une affirmation quelque peu " jésuitique " dirais-je. Parce qu'ils sont mis à disposition au Greffe municipal. Je n'ai personnellement pas très envie d'aller au Greffe pour lire ces rapports, je préfère pouvoir les lire tranquillement chez moi. Il y aurait une solution raisonnable consistant à dire que, par exemple, on aurait un exemplaire de ces rapports qui serait transmis à la Commission de gestion et qui pourrait circuler à l'intérieur de cette Commission. Ce serait une très bonne solution. Car on nous a aussi dit que cela coûterait cher d'imprimer des rapports pour tous les membres de la Commission.*

*La dernière chose que j'aimerais dire est qu'il y a quand même eu une promesse que cela soit à ces Assemblées générales extraordinaires de nous transmettre l'information. Je fais référence au procès-verbal lu par M. Kaelin.*

*Par ailleurs, quand on s'est vu dans la Commission de gestion, on nous a promis également que l'on nous enverrait ces rapports de gestion. C'est vrai que je les ai chez moi, donc j'aurais pu les transmettre, sans problèmes. Je ne raisonne pas par rapport à cette année, mais par*

*rapport aux années suivantes. Donc, je souhaite que dans le futur, la Commission de gestion puisse bénéficier de cette information pour faire un travail correct.*

*La dernière chose que j'aimerais dire : je trouve un petit peu étrange cette obstination à cacher ces documents, cela pourrait finalement laisser penser tout ce que vous pouvez penser sur le sujet. »*

**Mme la Présidente** remercie M. Nicolas Morel pour son intervention, constatant que l'on ne pourra pas trouver un accord sur la manière de considérer ces différents textes.

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, demande à M. Morel s'il a ou non écouté son intervention.

Il souligne à nouveau que M. José Birbaum, membre de la COGES, a reçu un exemplaire des rapports. M. Kaelin précise que son secrétariat l'a contacté téléphoniquement pour lui demander s'il pouvait remettre lesdits rapports, demande qu'il a acceptée, alors qu'habituellement M. le Syndic met ces documents à disposition dans une salle du Greffe.

La COGES n'aurait en principe même pas le droit de prendre connaissance de ces rapports. M. Kaelin insiste : il le fait à bien plaisir. Référence faite à *L'AIDE-MEMOIRE POUR LES MUNICIPALITES VAUDOISES* qu'il remet à M. Nicolas Morel, déclarant non sans quelque agacement, mais avec calme, qu'il ne sait plus quoi lui dire, ayant le sentiment de parler dans le vide.

**M. le Syndic** précise que durant ces 22 années passées au service de la Commune d'Ecublens, il a le sentiment d'en avoir fait beaucoup trop dans le cadre de ce dossier et réitère clairement qu'à vouloir faire les choses « à bien plaisir », lui-même se retrouve dans l'illégalité. Il n'aurait même pas eu le droit de transmettre ces rapports, cela apparaît dans le document précité délivré par le Conseil d'État. Mais on pourrait encore en discuter des heures !

**Mme la Présidente**, constatant que M. Morel souhaite reprendre la parole, propose que cette discussion soit remise à un certain point. À son avis, il sera difficile de mettre tout le monde d'accord sur l'interprétation de ces textes lors de la présente séance, relevant qu'il y a très clairement désaccord entre les deux parties qui ne sera pas réglé ce soir. Elle a le sentiment que l'Assemblée la rejoint à cet égard. Par conséquent, elle donne une dernière fois la parole à M. Nicolas Morel, l'avisant qu'elle va ensuite clore la discussion sur ce rapport et TvT Services, SIE SA ainsi que sur UPC Cablecom.

Elle conclut : Parole est donnée à M. Nicolas Morel en le priant d'être bref, le Conseil l'en prie également en son entier.

**M. Nicolas Morel** réitère son souhait : que pour les années à venir, l'on puisse fonctionner sur le même modèle. Ces rapports ont été transmis à M. Birbaum cette année. Qu'il en soit de même les années suivantes.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Philippe Casse qui souhaite adresser un vœu à la Municipalité, vœu « *ne portant pas sur les réseaux !* »

**M. Philippe Casse** souhaite – « *dans la paix et la concorde* » – déposer un vœu (annexe IV) concernant l'abandon du transport de chlore par voie ferroviaire dont il donne lecture.

**M. Alain Blanchoud** se réfère à ses interventions relatives à l'abribus de l'arrêt Villars (cf. procès-verbaux des 26 juin 2014, point 19 – *Divers*, page 20 et 31 octobre 2014, point 7 – *Divers*, page 9). C'est avec plaisir qu'il a constaté que les travaux avaient débuté. Il souhaiterait toutefois connaître comment se sont conclus les échanges avec les MBC (Transports de la région Morges – Bière – Cossonay).

**M. Christian Maeder, Municipal**, relève avec humour que ce sujet est « *transversal* », deux de ses collègues de la Municipalité ayant regardé dans sa direction pour la réponse attendue.

Initialement, demande avait été adressée à la direction des Transports MBC ayant elle-même remis le dossier à leur assureur, ce dernier ayant refusé d'entrer en matière.

Certains de ces abribus sont propriété de la SGA, d'autres, de la commune. Quelques recherches ont donc été nécessaires pour déterminer à qui appartenait cet abribus. Ce problème, qui s'est effectivement étendu sur une trop longue période, a finalement abouti à un heureux épilogue : Ecublens a obtenu la participation de la SGA, propriétaire de cet abribus, pour son remplacement. Cette société financera l'entier de la construction, Ecublens ne prenant à charge que les fondations et le raccordement électrique, représentant malgré tout un montant non négligeable.

**M. Alain Blanchoud** a constaté à la lecture des enquêtes mises à l'étude par la Commune que notre clocher allait être équipé d'une nouvelle installation (changement d'antenne). Il s'en déclare heureux, puisque, depuis quelques années, on peut se plaindre des services de Swisscom. Il souhaiterait obtenir des informations supplémentaires, considérant que d'autres installations d'antenne ont été refusées.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, relève qu'il y a eu une mise à l'enquête en 2001 concernant cette antenne. Selon lui, il s'agit de Swisscom. Il faut savoir que les clochers de nos églises sont très utiles à ces antennes pour le mobile. Il s'agit dans le cas présent d'un changement de l'antenne existante. Cependant, chaque renouvellement, voire même, tout changement d'orientation, doit être mis à l'enquête.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

## **POINT 9      Communications municipales**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point. Elle espère que l'objet traité au point 1 (Règlement du Conseil communal) pourra être traité sous peu afin que l'on puisse débiter la prochaine législature avec notre nouveau Règlement.

La parole n'étant sollicitée sur aucun des points, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente**, après avoir rappelé la prochaine visite de l'Hôtel de police à Prilly le 3 mars prochain, à 18h00 pour ceux qui s'y sont inscrits, remercie l'Assemblée de sa présence en souhaitant une bonne fin de soirée à toutes et à tous. Il est 22h15.

Ecublens, le 21 février 2016.

La Présidente  
  
Anne-Thérèse Guyaz

  
CONSEIL COMMUNAL  
LIBERTÉ  
PAIX  
ECUBLENS

La Secrétaire  
  
Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I      Démission de M. Alain Maillard, Conseiller communal, au 28 janvier 2016 (Les Verts)
- II     Démission de M. Jacques Taverney, Huissier du Conseil
- III    Démission de M. Enrique Fernandes, Huissier suppléant
- IV    Vœu de M. Philippe Casse (*Abandon du transport de chlore par voie ferroviaire*)